PLU

COMMUNE DE BEAUPRÉAU-EN-MAUGES (49)

Elaboration

ANNEXES

05.1a

LISTE DES SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE

Source : PALC

Vu pour être annexé à l'arrêté municipal n° PAD-180 en date du 11/04/2019 mettant à l'enquête publique le projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune de Beaupréau-en-Mauges.

Le Maire,

Gérard CHEVALIER

MAIRIE BEAUPREAU-EN-MAUGES MAINE & LOIRE

urbanism
l'innovation au Service de nos Métiers
URBANISME / PAYSAGE / ARCHITECTURE

TOUTES LES COMMUNES

T 7 - RELATIONS AÉRIENNES (Installations particulières)

Servitudes aéronautiques instituées pour la protection de la circulation aérienne.
Servitudes à l'extérieur des zones de dégagement
concernant des installations particulières.
Décret n° 2011-1073 du 8 septembre 2011.
Arrêté et circulaire du 25 juillet 1990.
Code de l'aviation civile : art. R.244-1, D.244-1 à D.244-4.

NATURE : Interdiction de créer certaines installations déterminées par arrêtés ministériels qui, en raison de leur hauteur, seraient susceptibles de nuire à la navigation aérienne, et cela en dehors de zones de dégagement.

LOCALISATION : Applicable sur tout le territoire national.

SERVICE RESPONSABLE : Direction générale de l'aviation civile - DSAC/Ouest – Délégation Pays de la Loire - Aéroport de Nantes Atlantique – BP 4309 - 44343 BOUGUENAIS CEDEX.

ANDREZÉ

AC 1 - MONUMENTS HISTORIQUES CLASSÉS ET INSCRITS

Servitudes de protection des monuments historiques.
Code du patrimoine (livre VI) du 20 février 2004 (incluant, entre autres, la loi du 31 décembre 1913),
Ordonnance n° 2005-1128 du 8 septembre 2005.
Décret n° 2007-487 du 30 mars 2007.

NATURE : Obligation pour tout propriétaire de biens de solliciter l'accord préalable du service responsable pour toute restauration, travaux, destruction, modification ou changement d'affectation.

LOCALISATION et **DATE D'ETABLISSEMENT** : Périmètre de protection de 500 mètres autour du monument historique inscrit :

- **Ruines du Château des Hayes-Gasselin**, inscrit le *16 février 1970.*

SERVICE RESPONSABLE : Direction régionale des affaires culturelles - Service territorial de l'architecture et du patrimoine - 10bis, rue du Canal / 18, rue du Cornet - 49100 ANGERS.

I 4 - ÉLECTRICITÉ

Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.
Loi du 15 juin 1906 (articles 12 et 12 bis) modifiée.
Décret n° 70-492 du 11 juin 1970 modifié par décret n° 85-1109 du 15 octobre 1985.

NATURE : Servitudes d'ancrage, d'appui, d'abattage et d'élagage d'arbres, de libre passage.

LOCALISATION : Lignes **HTA** et ligne **HTB 225 kV Cholet / Distré, 225 kV Cholet / Les Mauges** (cf. plans joints)

SERVICE RESPONSABLE : Électricité réseau distribution de France - Direction territoriale Anjou - 25, Quai Félix Faure - 49008 ANGERS CEDEX 01 (pour la HTA).
Réseau transport électricité RTE - Groupe maintenance réseaux Atlantique – 4, rue du Bois Fleuri – BP 50423 – 44204 NANTES CEDEX 2 (pour la HTB).

PT 2 - TÉLÉCOMMUNICATIONS

Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par l'État.
Loi n° 2004-669 du 9 juillet 2004.
Code des postes et des communications électroniques : articles L. 54 à L. 56-1 et R. 21 à R. 26-1.

NATURE : Droit de faire procéder à des modifications dans les zones de dégagement ou de refuser des aménagements.

LOCALISATION et **DATE D'ETABLISSEMENT** : Liaisons hertziennes :

1) - **Nantes / Les Gardes / Parthenay**, décret du *7 juillet 1983* ;
2) - **Cholet / Saint-Pierre-Montlimart**, décret du *26 mars 1984* ;
3) - **Beaupréau / Cholet**, décret du *5 avril 1984.*

SERVICE RESPONSABLE : 2)-3)- France-Télécom - URR Pays de la Loire – GRR/FH – 5, rue du Moulin de la Garde – BP 53149 – 44331 NANTES CEDEX 3.
1)- Télédiffusion de France – Direction opérationnelle de Rennes - 3, avenue de Belle-fontaine - CS 11744 - 35517 CESSON-SÉVIGNÉ CEDEX.

PT 3 - TÉLÉCOMMUNICATIONS

Servitudes attachées aux réseaux de télécommunications.
Loi n° 2011-302 du 22 mars 2011.
Code des postes et des communications électroniques : articles L. 45-1 et L. 48.

NATURE : Droit pour l'État d'établir :

- des supports à l'extérieur des murs ou façades donnant sur la voie publique, sur les toits et terrasses des bâtiments si l'on peut y accéder de l'extérieur, dans les parties communes des propriétés bâties à usage collectif ;
- des conduits et supports sur le sol et le sous-sol des propriétés non bâties et non fermées de murs ou de clôtures.

LOCALISATION : Câbles n° **49-230/04** Saint-Macaire-en-Mauges / Andrezé ; **49-132/01** Le May-sur-Èvre / Andrezé ; **49-132/02** Andrezé / Beaupréau ; **174** Tillières / Cholet / Saint-Pierre-Montlimart.

SERVICE RESPONSABLE : France-Télécom – UPRO Pays de la Loire – 5, rue du Moulin de la Garde – BP 53149 – 44331 NANTES CEDEX 3.

3

BEAUPRÉAU

A 4 - CONSERVATION DES EAUX

Servitudes de libre-passage.
Décret n° 59-96 du 7 janvier 1959.
Code de l'environnement : articles L. 211-7, L. 215-4 et L. 215-5.
Code rural : articles L. 151-37-1.
Loi 2006-1772 du 30 décembre 2006.
Loi 2010-788 du 12 juillet 2010.

NATURE : Servitude de libre passage des agents et des engins mécaniques pour l'exécution des travaux ainsi que l'exploitation et l'entretien des ouvrages.

LOCALISATION et **DATE D'ETABLISSEMENT** : Rivière l'Èvre, arrêté préfectoral SH n° 86-53 du *29 août 1986.*

SERVICE RESPONSABLE : Direction départementale des Territoires - Cité administrative - 49047 ANGERS CEDEX.

AC 1 - MONUMENTS HISTORIQUES CLASSÉS ET INSCRITS

Servitudes de protection des monuments historiques.
Code du patrimoine (livre VI) du 20 février 2004 (incluant, entre autres, la loi du 31 décembre 1913),
Ordonnance n° 2005-1128 du 8 septembre 2005.
Décret n° 2007-487 du 30 mars 2007.

NATURE : Obligation pour tout propriétaire de biens de solliciter l'accord préalable du service responsable pour toute restauration, travaux, destruction, modification ou changement d'affectation.

LOCALISATION et **DATE D'ETABLISSEMENT** : Le premier cité des monuments historiques suivants, situé dans le périmètre de l'AVAP, ne génère pas de périmètre de protection de 500 mètres :
- **Église Notre-Dame**, inscrite le *1er septembre 2006 ;*
- **Menhir de Bréaud**, inscrit le *15 juin 1990* (situé sur Le Fief-Sauvin) ;
- **Oppidum protohistorique et gallo-romain (dit Camp de César)**, inscrit le *5 avril 1988* (situé sur Le Fief-Sauvin) ;
- **Manoir de La Chaperonnière**, inscrit le *29 décembre 1978* (situé sur Jallais).

SERVICE RESPONSABLE : Service territorial de l'architecture et du patrimoine - 10bis, rue du Canal / 18, rue du Cornet - 49100 ANGERS.

AC 2 - PROTECTION DES SITES CLASSÉS ET INSCRITS

Servitudes de protection des sites et des monuments naturels.
Articles L.341-1 à L.341-22 du code de l'environnement (loi du 2 mai 1930 codifiée).
Ordonnance n° 2004-637 du 1er juillet 2004.
Loi n° 2005-157 du 23 février 2005.
Ordonnance n° 2010-638 du 10 juin 2010.
Loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010.
Ordonnance n° 2012-34 du 11 janvier 2012.

NATURE :
Site inscrit : obligation pour tout propriétaire de biens immobiliers situés dans le périmètre de protection du site inscrit de déclarer son intention d'entreprendre des travaux (sauf ceux d'entretien courant) 4 mois à l'avance.
Site classé : obligation pour le propriétaire d'obtenir une autorisation avant l'exécution de tous les travaux susceptibles de détruire ou de modifier l'état ou l'aspect des lieux dans le périmètre de protection du site classé.

LOCALISATION et**DATE D'ETABLISSEMENT** : Périmètre de protection du site classé et inscrit :

- **Parc du Château, ses abords et l'Èvre**, arrêté du *25 mai 1943.*

SERVICE RESPONSABLE : Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Pays de la Loire – 5, rue Françoise Giroud – BP 16326 – 44263 NANTES CEDEX 2.

AC 4 - PATRIMOINE ARCHITECTURAL, URBAIN et PAYSAGER

Servitudes de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) et aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP).
Code du patrimoine : art. L. 642-1 et L. 642-2.
Loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010.

NATURE : Obligation pour tout propriétaire de biens d'obtenir une autorisation spéciale en matière de permis de construire après avis conforme de l'architecte des bâtiments de France, pour les travaux de construction, de démolition, de déboisement, de transformation et de modification de l'aspect extérieur compris dans le périmètre de la zone de protection.

LOCALISATION et **DATE D'ETABLISSEMENT** : voir périmètres de l'**AVAP**, arrêté du *4 mars 2014.*

SERVICE RESPONSABLE : Direction régionale des affaires culturelles - Service territorial de l'architecture et du patrimoine - 10bis, rue du Canal / 18, rue du Cornet - 49100 ANGERS.

I 4 - ÉLECTRICITÉ

Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.
Loi du 15 juin 1906 (articles 12 et 12 bis) modifiée.
Décret n° 70-492 du 11 juin 1970 modifié par décret n° 85-1109 du 15 octobre 1985.

NATURE : Servitudes d'ancrage, d'appui, d'abattage et d'élagage d'arbres, de libre passage.

LOCALISATION : Lignes **HTA** et ligne **HTB 90 kV Cholet / Genêt / Saint-Pierre-Montlimart** (cf. plans joints)

SERVICE RESPONSABLE : Électricité réseau distribution de France - Direction territoriale Anjou - 25, Quai Félix Faure - 49008 ANGERS CEDEX 01 (pour la HTA).
Réseau transport électricité RTE - Groupe maintenance réseaux Atlantique – 4, rue du Bois Fleuri – BP 50423 – 44204 NANTES CEDEX 2 (pour la HTB).

PT 2 - TÉLÉCOMMUNICATIONS

Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par l'État.
Loi n° 2004-669 du 9 juillet 2004.
Code des postes et des communications électroniques : articles L. 54 à L. 56-1 et R. 21 à R. 26-1.

NATURE : Droit de faire procéder à des modifications dans les zones de dégagement ou de refuser des aménagements.

LOCALISATION et **DATE D'ETABLISSEMENT** : Liaisons hertziennes :

1) - **Cholet / Saint-Pierre-Montlimart**, décret du *26 mars 1984* ;
2) - **Beaupréau / Cholet**, décret du *5 avril 1984.*

SERVICE RESPONSABLE : 1)-2)- France-Télécom - URR Pays de la Loire – GRR/FH – 5, rue du Moulin de la Garde – BP 53149 – 44331 NANTES CEDEX 3.

PT 3 - TÉLÉCOMMUNICATIONS

Servitudes attachées aux réseaux de télécommunications.
Loi n° 2011-302 du 22 mars 2011.
Code des postes et des communications électroniques : articles L. 45-1 et L. 48.

NATURE : Droit pour l'État d'établir :

- des supports à l'extérieur des murs ou façades donnant sur la voie publique, sur les toits et terrasses des bâtiments si l'on peut y accéder de l'extérieur, dans les parties communes des propriétés bâties à usage collectif ;
- des conduits et supports sur le sol et le sous-sol des propriétés non bâties et non fermées de murs ou de clôtures.

LOCALISATION : Câble n° **174** Tillières / Cholet / Saint-Pierre-Montlimart.

SERVICE RESPONSABLE : France-Télécom – UPRO Pays de la Loire – 5, rue du Moulin de la Garde – BP 53149 – 44331 NANTES CEDEX 3.

LA CHAPELLE-DU-GEN T

A 4 - CONSERVATION DES EAUX

Servitudes de libre-passage.
Décret n° 59-96 du 7 janvier 1959.
Code de l'environnement : articles L. 211-7, L. 215-4 et L. 215-5.
Code rural : articles L. 151-37-1.
Loi 2006-1772 du 30 décembre 2006.
Loi 2010-788 du 12 juillet 2010.

6

NATURE : Servitude de libre passage des agents et des engins mécaniques pour l'exécution des travaux ainsi que l'exploitation et l'entretien des ouvrages.

LOCALISATION et **DATE D'ETABLISSEMENT** : Rivière l'Èvre, arrêté préfectoral SH n° 86-53 du *29 août 1986.*

SERVICE RESPONSABLE : Direction départementale des Territoires - Cité administrative - 49047 ANGERS CEDEX.

I 4 - ÉLECTRICITÉ

Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.
Loi du 15 juin 1906 (articles 12 et 12 bis) modifiée.
Décret n° 70-492 du 11 juin 1970 modifié par décret n° 85-1109 du 15 octobre 1985.

NATURE : Servitudes d'ancrage, d'appui, d'abattage et d'élagage d'arbres, de libre passage.

LOCALISATION : Lignes **HTA** et ligne **HTB 90 kV Cholet / Genêt / Saint-Pierre-Montlimart** (cf. plans joints)

SERVICE RESPONSABLE : Électricité réseau distribution de France - Direction territoriale Anjou - 25, Quai Félix Faure - 49008 ANGERS CEDEX 01 (pour la HTA).
Réseau transport électricité RTE - Groupe maintenance réseaux Atlantique – 4, rue du Bois Fleuri – BP 50423 – 44204 NANTES CEDEX 2 (pour la HTB).

PT 2 - TÉLÉCOMMUNICATIONS

Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par l'État.
Loi n° 2004-669 du 9 juillet 2004.
Code des postes et des communications électroniques : articles L. 54 à L. 56-1 et R. 21 à R. 26-1.

NATURE : Droit de faire procéder à des modifications dans les zones de dégagement ou de refuser des aménagements.

LOCALISATION et **DATE D'ETABLISSEMENT** : Liaisons hertziennes :

- **Nantes / Les Gardes / Parthenay**, décret du *7 juillet 1983* ;

SERVICE RESPONSABLE : Télédiffusion de France – Direction opérationnelle de Rennes - 3, avenue de Belle-fontaine - CS 11744 - 35517 CESSON-SÉVIGNÉ CEDEX.

GEST

I 4 - ÉLECTRICITÉ

Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.
Loi du 15 juin 1906 (articles 12 et 12 bis) modifiée.
Décret n° 70-492 du 11 juin 1970 modifié par décret n° 85-1109 du 15 octobre 1985.

NATURE : Servitudes d'ancrage, d'appui, d'abattage et d'élagage d'arbres, de libre passage.

LOCALISATION : Lignes **HTA** (cf. plans joints).

SERVICE RESPONSABLE : Électricité réseau distribution de France - Direction territoriale Anjou - 25, Quai Félix Faure - 49008 ANGERS CEDEX 01.

PT 2 - TÉLÉCOMMUNICATIONS

Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par l'État.
Loi n° 2004-669 du 9 juillet 2004.
Code des postes et des communications électroniques : articles L. 54 à L. 56-1 et R. 21 à R. 26-1.

NATURE : Droit de faire procéder à des modifications dans les zones de dégagement ou de refuser des aménagements.

LOCALISATION et **DATE D'ETABLISSEMENT** : Liaisons hertziennes :

- **Nantes / Les Gardes / Parthenay**, décret du *7 juillet 1983* ;

SERVICE RESPONSABLE : Télédiffusion de France – Direction opérationnelle de Rennes - 3, avenue de Belle-fontaine - CS 11744 - 35517 CESSON-SÉVIGNÉ CEDEX.

A 4 - CONSERVATION DES EAUX

Servitudes de libre-passage.
Décret n° 59-96 du 7 janvier 1959.
Code de l'environnement : articles L. 211-7, L. 215-4 et L. 215-5.
Code rural : articles L. 151-37-1.
Loi 2006-1772 du 30 décembre 2006.
Loi 2010-788 du 12 juillet 2010.

NATURE : Servitude de libre passage des agents et des engins mécaniques pour l'exécution des travaux ainsi que l'exploitation et l'entretien des ouvrages.

LOCALISATION et **DATE D'ETABLISSEMENT** : Rivière l'**Èvre**, arrêté préfectoral SH n° 86-53 du *29 août 1986.*

SERVICE RESPONSABLE : Direction départementale des Territoires - Cité administrative - 49047 ANGERS CEDEX.

AC 1 - MONUMENTS HISTORIQUES CLASSÉS ET INSCRITS

Servitudes de protection des monuments historiques.
Code du patrimoine (livre VI) du 20 février 2004 (incluant, entre autres, la loi du 31 décembre 1913),
Ordonnance n° 2005-1128 du 8 septembre 2005.
Décret n° 2007-487 du 30 mars 2007.

8

NATURE : Obligation pour tout propriétaire de biens de solliciter l'accord préalable du service responsable pour toute restauration, travaux, destruction, modification ou changement d'affectation.

LOCALISATION et **DATE D'ETABLISSEMENT** : Périmètre de protection de 500 mètres autour des monuments historiques inscrits :

- **Manoir de La Chaperonnière**, inscrit le *29 décembre 1978* ;
- **Ruines du Château des hayes-Gasselin**, inscrit le *16 février 1970* (situé sur Andrezé).

SERVICE RESPONSABLE : Direction régionale des affaires culturelles - Service territorial de l'architecture et du patrimoine - 10bis, rue du Canal / 18, rue du Cornet - 49100 ANGERS.

I 4 - ÉLECTRICITÉ

Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.
Loi du 15 juin 1906 (articles 12 et 12 bis) modifiée.
Décret n° 70-492 du 11 juin 1970 modifié par décret n° 85-1109 du 15 octobre 1985.

NATURE : Servitudes d'ancrage, d'appui, d'abattage et d'élagage d'arbres, de libre passage.

LOCALISATION : Lignes **HTA** et ligne **HTB 225 kV Cholet / Distré, 225 kV Cholet / Les Mauges, 90 kV Chemillé / Les Mauges** (cf. plans joints)

SERVICE RESPONSABLE : Électricité réseau distribution de France - Direction territoriale Anjou - 25, Quai Félix Faure - 49008 ANGERS CEDEX 01 (pour la HTA).
Réseau transport électricité RTE - Groupe maintenance réseaux Atlantique – 4, rue du Bois Fleuri – BP 50423 – 44204 NANTES CEDEX 2 (pour la HTB).

PT 2 - TÉLÉCOMMUNICATIONS

Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par l'État.
Loi n° 2004-669 du 9 juillet 2004.
Code des postes et des communications électroniques : articles L. 54 à L. 56-1 et R. 21 à R. 26-1.

NATURE : Droit de faire procéder à des modifications dans les zones de dégagement ou de refuser des aménagements.

LOCALISATION et **DATE D'ETABLISSEMENT** : Liaisons hertziennes ou faisceaux hertziens :

1) - **Cholet / La Pommeraye** ;
2) - **Cholet / Jallais**, décret du *5 avril 1984* ;
3) - **Jallais central téléphonique**, décret du *5 avril 1984* ;
4) - **Jallais passif château d'eau**, décret du *5 avril 1984* ;
5) - **Saint-Léger-sous-Cholet / La Pommeraye**, décret du *22 février 2005* ;
6) - **Le Tremblay / Les Gardes**, décret du *11 avril 2014.*

SERVICE RESPONSABLE : 1) à 4)- France-Télécom - URR Pays de la Loire – GRR/FH – 5, rue du Moulin de la Garde – BP 53149 – 44331 NANTES CEDEX 3.
5)- Ministère de l'Intérieur – DSIC/GMN/CIS – Préfecture de Haute-Garonne – Place Saint-Étienne – 31038 TOULOUSE CEDEX.
6)- Ministère de la Défense – DIRISI – Base des Loges – Site de Maison-Laffitte – 8 Avenue du Président Kennedy – BP 40202 – 78102 – SAINT-GERMAIN-EN-LAYE CEDEX.

PT 3 - TÉLÉCOMMUNICATIONS

Servitudes attachées aux réseaux de télécommunications.
Loi n° 2011-302 du 22 mars 2011.
Code des postes et des communications électroniques : articles L. 45-1 et L. 48.

NATURE : Droit pour l'État d'établir :

- des supports à l'extérieur des murs ou façades donnant sur la voie publique, sur les toits et terrasses des bâtiments si l'on peut y accéder de l'extérieur, dans les parties communes des propriétés bâties à usage collectif ;
- des conduits et supports sur le sol et le sous-sol des propriétés non bâties et non fermées de murs ou de clôtures.

LOCALISATION : Câble n° **174** Le May-sur-Èvre / Jallais.

SERVICE RESPONSABLE : France-Télécom – UPRO Pays de la Loire – 5, rue du Moulin de la Garde – BP 53149 – 44331 NANTES CEDEX 3.

T 4 - RELATIONS AÉRIENNES (Balisage)

Servitudes aéronautiques instituées pour la protection de la circulation aérienne.
Servitude de balisage (aérodromes civils et militaires).
Ordonnance n° 2010-1307 du 28 octobre 2010.
Code des transports : article L. 6351-1.

NATURE : Droit d'établir à demeure : des supports et ancrages pour dispositifs de balisage et conducteurs aériens d'électricité ; des canalisations souterraines. Droit d'abattage et d'élagage d'arbres. Droit d'effectuer, sur les murs et les toitures, les travaux de signalisation appropriés.

LOCALISATION : Aérodrome de **Cholet Le Pontreau**.

SERVICE RESPONSABLE : Direction générale de l'aviation civile - DSAC/Ouest – Délégation Pays de la Loire - Aéroport de Nantes Atlantique – BP 4309 - 44343 BOUGUENAIS CEDEX.

T 5 - RELATIONS AÉRIENNES (Dégagement)

Servitudes aéronautiques instituées pour la protection de la circulation aérienne.
Servitude de dégagement.
Ordonnance n° 2010-1307 du 28 octobre 2010.
Code des transports : article L. 6351-1.

NATURE : Droit d'expropriation ou de suppression des obstacles susceptibles de constituer un danger pour la circulation aérienne.

LOCALISATION : Aérodrome de **Cholet Le Pontreau** (voir plan de dégagement).

SERVICE RESPONSABLE : Direction générale de l'aviation civile - DSAC/Ouest – Délégation Pays de la Loire - Aéroport de Nantes Atlantique – BP 4309 - 44343 BOUGUENAIS CEDEX.

10

LA JUBAUDI RE

A 4 - CONSERVATION DES EAUX

Servitudes de libre-passage.
Décret n° 59-96 du 7 janvier 1959.
Code de l'environnement : articles L. 211-7, L. 215-4 et L. 215-5.
Code rural : articles L. 151-37-1.
Loi 2006-1772 du 30 décembre 2006.
Loi 2010-788 du 12 juillet 2010.

NATURE : Servitude de libre passage des agents et des engins mécaniques pour l'exécution des travaux ainsi que l'exploitation et l'entretien des ouvrages.

LOCALISATION et **DATE D'ETABLISSEMENT** : Rivière l'Èvre, arrêté préfectoral SH n° 86-53 du *29 août 1986.*

SERVICE RESPONSABLE : Direction départementale des Territoires - Cité administrative - 49047 ANGERS CEDEX.

I 4 - ÉLECTRICITÉ

Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.
Loi du 15 juin 1906 (articles 12 et 12 bis) modifiée.
Décret n° 70-492 du 11 juin 1970 modifié par décret n° 85-1109 du 15 octobre 1985.

NATURE : Servitudes d'ancrage, d'appui, d'abattage et d'élagage d'arbres, de libre passage.

LOCALISATION : Lignes **HTA** et ligne **HTB 225 kV Cholet / Distré, 225 kV Cholet / Les Mauges, 90 kV Chemillé / Les Mauges** (cf. plans joints)

SERVICE RESPONSABLE : Électricité réseau distribution de France - Direction territoriale Anjou - 25, Quai Félix Faure - 49008 ANGERS CEDEX 01 (pour la HTA).
Réseau transport électricité RTE - Groupe maintenance réseaux Atlantique – 4, rue du Bois Fleuri – BP 50423 – 44204 NANTES CEDEX 2 (pour la HTB).

PT 2 - TÉLÉCOMMUNICATIONS

Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par l'État.
Loi n° 2004-669 du 9 juillet 2004.
Code des postes et des communications électroniques : articles L. 54 à L. 56-1 et R. 21 à R. 26-1.

NATURE : Droit de faire procéder à des modifications dans les zones de dégagement ou de refuser des aménagements.

LOCALISATION et **DATE D'ETABLISSEMENT** : Liaisons hertziennes ou faisceaux hertziens :

1) - **Cholet / La Pommeraye** ;
2) - **Cholet / Jallais**, décret du *5 avril 1984* ;
3) - **Saint-Léger-sous-Cholet / La Pommeraye**, décret du *22 février 2005* ;

SERVICE RESPONSABLE : 1)-2)- France-Télécom - URR Pays de la Loire – GRR/FH – 5, rue du Moulin de la Garde – BP 53149 – 44331 NANTES CEDEX 3.
3)- Ministère de l'Intérieur – DSIC/GMN/CIS – Préfecture de Haute-Garonne – Place Saint-Étienne – 31038 TOULOUSE CEDEX.

PT 3 - TÉLÉCOMMUNICATIONS

Servitudes attachées aux réseaux de télécommunications.
Loi n° 2011-302 du 22 mars 2011.
Code des postes et des communications électroniques : articles L. 45-1 et L. 48.

NATURE : Droit pour l'État d'établir :

- des supports à l'extérieur des murs ou façades donnant sur la voie publique, sur les toits et terrasses des bâtiments si l'on peut y accéder de l'extérieur, dans les parties communes des propriétés bâties à usage collectif ;
- des conduits et supports sur le sol et le sous-sol des propriétés non bâties et non fermées de murs ou de clôtures.

LOCALISATION : Câble n° **174** Le May-sur-Èvre / Jallais.

SERVICE RESPONSABLE : France-Télécom – UPRO Pays de la Loire – 5, rue du Moulin de la Garde – BP 53149 – 44331 NANTES CEDEX 3.

I 4 - ÉLECTRICITÉ

Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.
Loi du 15 juin 1906 (articles 12 et 12 bis) modifiée.
Décret n° 70-492 du 11 juin 1970 modifié par décret n° 85-1109 du 15 octobre 1985.

NATURE : Servitudes d'ancrage, d'appui, d'abattage et d'élagage d'arbres, de libre passage.

LOCALISATION : Lignes **HTA** et ligne **HTB 225 kV Cholet / Distré, 225 kV Cholet / Les Mauges, 90 kV Chemillé / Les Mauges** (cf. plans joints)

SERVICE RESPONSABLE : Électricité réseau distribution de France - Direction territoriale Anjou - 25, Quai Félix Faure - 49008 ANGERS CEDEX 01 (pour la HTA).
Réseau transport électricité RTE - Groupe maintenance réseaux Atlantique – 4, rue du Bois Fleuri – BP 50423 – 44204 NANTES CEDEX 2 (pour la HTB).

PT 2 - TÉLÉCOMMUNICATIONS

Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par l'État.
Loi n° 2004-669 du 9 juillet 2004.
Code des postes et des communications électroniques : articles L. 54 à L. 56-1 et R. 21 à R. 26-1.

NATURE : Droit de faire procéder à des modifications dans les zones de dégagement ou de refuser des aménagements.

LOCALISATION et **DATE D'ETABLISSEMENT** : Liaisons hertziennes ou faisceaux hertziens :

1) - **Cholet / La Pommeraye** ;
2) - **Saint-Léger-sous-Cholet / La Pommeraye**, décret du *22 février 2005* ;

SERVICE RESPONSABLE : 1)- France-Télécom - URR Pays de la Loire – GRR/FH – 5, rue du Moulin de la Garde – BP 53149 – 44331 NANTES CEDEX 3.
2)- Ministère de l'Intérieur – DSIC/GMN/CIS – Préfecture de Haute-Garonne – Place Saint-Étienne – 31038 TOULOUSE CEDEX.

PT 3 - TÉLÉCOMMUNICATIONS

Servitudes attachées aux réseaux de télécommunications.
Loi n° 2011-302 du 22 mars 2011.
Code des postes et des communications électroniques : articles L. 45-1 et L. 48.

NATURE : Droit pour l'État d'établir :

- des supports à l'extérieur des murs ou façades donnant sur la voie publique, sur les toits et terrasses des bâtiments si l'on peut y accéder de l'extérieur, dans les parties communes des propriétés bâties à usage collectif ;
- des conduits et supports sur le sol et le sous-sol des propriétés non bâties et non fermées de murs ou de clôtures.

LOCALISATION : Câbles n° **49-253** et **49-208**.

SERVICE RESPONSABLE : France-Télécom – UPRO Pays de la Loire – 5, rue du Moulin de la Garde – BP 53149 – 44331 NANTES CEDEX 3.

A 4 - CONSERVATION DES EAUX

Servitudes de libre-passage.
Décret n° 59-96 du 7 janvier 1959.
Code de l'environnement : articles L. 211-7, L. 215-4 et L. 215-5.
Code rural : articles L. 151-37-1.
Loi 2006-1772 du 30 décembre 2006.
Loi 2010-788 du 12 juillet 2010.

NATURE : Servitude de libre passage des agents et des engins mécaniques pour l'exécution des travaux ainsi que l'exploitation et l'entretien des ouvrages.

LOCALISATION et **DATE D'ETABLISSEMENT** : Rivière l'Èvre, arrêté préfectoral SH n° 86-53 du *29 août 1986.*

SERVICE RESPONSABLE : Direction départementale des Territoires - Cité administrative - 49047 ANGERS CEDEX.

A 5 - CANALISATIONS D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

Servitudes pour la pose des canalisations publiques d'eau potable et d'assainissement.
Loi n° 62-904 du 4 août 1962.
Décret n° 64-153 du 15 février 1964.
Code rural : articles L. 152-1 et L. 152-2.
Loi n° 92-1283 du 11 décembre 1992.

NATURE : Servitude d'enfouissement, d'essartage et de passage.

LOCALISATION : **canalisation d'eau potable**, Ø 500 mm.

SERVICE RESPONSABLE : Syndicat pour l'alimentation en eau potable (SMAEP) des Eaux de Loire – BP 107 - 49120 CHEMILLÉ.

AC 1 - MONUMENTS HISTORIQUES CLASSÉS ET INSCRITS

Servitudes de protection des monuments historiques.
Code du patrimoine (livre VI) du 20 février 2004 (incluant, entre autres, la loi du 31 décembre 1913),
Ordonnance n° 2005-1128 du 8 septembre 2005.
Décret n° 2007-487 du 30 mars 2007.

NATURE : Obligation pour tout propriétaire de biens de solliciter l'accord préalable du service responsable pour toute restauration, travaux, destruction, modification ou changement d'affectation.

LOCALISATION et **DATE D'ETABLISSEMENT** : Périmètre de protection de 500 mètres autour du monument historique inscrit :

- **Manoir de La Chaperonnière**, inscrit le *29 décembre 1978* (situé sur Jallais).

SERVICE RESPONSABLE : Direction régionale des affaires culturelles - Service territorial de l'architecture et du patrimoine - 10bis, rue du Canal / 18, rue du Cornet - 49100 ANGERS.

I 4 - ÉLECTRICITÉ

Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.
Loi du 15 juin 1906 (articles 12 et 12 bis) modifiée.
Décret n° 70-492 du 11 juin 1970 modifié par décret n° 85-1109 du 15 octobre 1985.

NATURE : Servitudes d'ancrage, d'appui, d'abattage et d'élagage d'arbres, de libre passage.

LOCALISATION : Lignes **HTA** et ligne **HTB 225 kV Cholet / Distré, 225 kV Cholet / Les Mauges, 90 kV Chemillé / Les Mauges** (cf. plans joints)

SERVICE RESPONSABLE : Électricité réseau distribution de France - Direction territoriale Anjou - 25, Quai Félix Faure - 49008 ANGERS CEDEX 01 (pour la HTA).
Réseau transport électricité RTE - Groupe maintenance réseaux Atlantique – 4, rue du Bois Fleuri – BP 50423 – 44204 NANTES CEDEX 2 (pour la HTB).

PT 2 - TÉLÉCOMMUNICATIONS

Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par l'État.
Loi n° 2004-669 du 9 juillet 2004.
Code des postes et des communications électroniques : articles L. 54 à L. 56-1 et R. 21 à R. 26-1.

NATURE : Droit de faire procéder à des modifications dans les zones de dégagement ou de refuser des aménagements.

LOCALISATION et **DATE D'ETABLISSEMENT** : Liaisons hertziennes ou faisceaux hertziens :

1) - **Cholet / La Pommeraye** ;
2) - **Saint-Léger-sous-Cholet / La Pommeraye**, décret du *22 février 2005* ;
3) - **Le Tremblay / Les Gardes**, décret du *11 avril 2014.*

SERVICE RESPONSABLE : 1)- France-Télécom - URR Pays de la Loire – GRR/FH – 5, rue du Moulin de la Garde – BP 53149 – 44331 NANTES CEDEX 3.
2)- Ministère de l'Intérieur – DSIC/GMN/CIS – Préfecture de Haute-Garonne – Place Saint-Étienne – 31038 TOULOUSE CEDEX.
3)- Ministère de la Défense – DIRISI – Base des Loges – Site de Maison-Laffitte – 8 Avenue du Président Kennedy – BP 40202 – 78102 – SAINT-GERMAIN-EN-LAYE CEDEX.

PT 3 - TÉLÉCOMMUNICATIONS

Servitudes attachées aux réseaux de télécommunications.
Loi n° 2011-302 du 22 mars 2011.
Code des postes et des communications électroniques : articles L. 45-1 et L. 48.

NATURE : Droit pour l'État d'établir :

- des supports à l'extérieur des murs ou façades donnant sur la voie publique, sur les toits et terrasses des bâtiments si l'on peut y accéder de l'extérieur, dans les parties communes des propriétés bâties à usage collectif ;
- des conduits et supports sur le sol et le sous-sol des propriétés non bâties et non fermées de murs ou de clôtures.

LOCALISATION : Câble n° **174** .

SERVICE RESPONSABLE : France-Télécom – UPRO Pays de la Loire – 5, rue du Moulin de la Garde – BP 53149 – 44331 NANTES CEDEX 3.

ST PHILBERT-EN-MAUGES

I 4 - ÉLECTRICITÉ

Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.
Loi du 15 juin 1906 (articles 12 et 12 bis) modifiée.
Décret n° 70-492 du 11 juin 1970 modifié par décret n° 85-1109 du 15 octobre 1985.

NATURE : Servitudes d'ancrage, d'appui, d'abattage et d'élagage d'arbres, de libre passage.

LOCALISATION : Lignes **HTA** et ligne **HTB 90 kV Cholet / Genêt / Saint-Pierre-Montlimart** (cf. plans joints)

SERVICE RESPONSABLE : Électricité réseau distribution de France - Direction territoriale Anjou - 25, Quai Félix Faure - 49008 ANGERS CEDEX 01 (pour la HTA).
Réseau transport électricité RTE - Groupe maintenance réseaux Atlantique – 4, rue du Bois Fleuri – BP 50423 – 44204 NANTES CEDEX 2 (pour la HTB).

PT 2 - TÉLÉCOMMUNICATIONS

Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par l'État.
Loi n° 2004-669 du 9 juillet 2004.
Code des postes et des communications électroniques : articles L. 54 à L. 56-1 et R. 21 à R. 26-1.

NATURE : Droit de faire procéder à des modifications dans les zones de dégagement ou de refuser des aménagements.

LOCALISATION et **DATE D'ETABLISSEMENT** : Liaison hertzienne :

- **Nantes / Les Gardes / Parthenay**, décret du *7 juillet 1983* ;

SERVICE RESPONSABLE : Télédiffusion de France – Direction opérationnelle de Rennes - 3, avenue de Belle-fontaine - CS 11744 - 35517 CESSON-SÉVIGNÉ CEDEX.

VILLEDIEU-LA-BLOU RE

AC 1 - MONUMENTS HISTORIQUES CLASSÉS ET INSCRITS

Servitudes de protection des monuments historiques.
Code du patrimoine (livre VI) du 20 février 2004 (incluant, entre autres, la loi du 31 décembre 1913),
Ordonnance n° 2005-1128 du 8 septembre 2005.
Décret n° 2007-487 du 30 mars 2007.

NATURE : Obligation pour tout propriétaire de biens de solliciter l'accord préalable du service responsable pour toute restauration, travaux, destruction, modification ou changement d'affectation.

LOCALISATION et **DATE D'ETABLISSEMENT** : Périmètre de protection de 500 mètres autour des monuments historiques inscrits :

- **Croix de carrefour au « Champ de la Croix » et croix stationnale dans le cimetière,** inscrites le *29 octobre 1968.*

SERVICE RESPONSABLE : Direction régionale des affaires culturelles - Service territorial de l'architecture et du patrimoine - 10bis, rue du Canal / 18, rue du Cornet - 49100 ANGERS.

I 4 - ÉLECTRICITÉ

Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.
Loi du 15 juin 1906 (articles 12 et 12 bis) modifiée.
Décret n° 70-492 du 11 juin 1970 modifié par décret n° 85-1109 du 15 octobre 1985.

NATURE : Servitudes d'ancrage, d'appui, d'abattage et d'élagage d'arbres, de libre passage.

LOCALISATION : Lignes **HTA** (cf. plans joints).

SERVICE RESPONSABLE : Électricité réseau distribution de France - Direction territoriale Anjou - 25, Quai Félix Faure - 49008 ANGERS CEDEX 01.

PT 2 - TÉLÉCOMMUNICATIONS

Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par l'État.
Loi n° 2004-669 du 9 juillet 2004.
Code des postes et des communications électroniques : articles L. 54 à L. 56-1 et R. 21 à R. 26-1.

NATURE : Droit de faire procéder à des modifications dans les zones de dégagement ou de refuser des aménagements.

LOCALISATION et **DATE D'ETABLISSEMENT** : Liaisons hertziennes :

1) - **Nantes / Les Gardes / Parthenay**, décret du *7 juillet 1983* ;
2) - **Cholet / Saint-Germain-sur-Moine**, décret du *26 mars 1984.*

SERVICE RESPONSABLE : 2)-3)- France-Télécom - URR Pays de la Loire – GRR/FH – 5, rue du Moulin de la Garde – BP 53149 – 44331 NANTES CEDEX 3.
1)- Télédiffusion de France – Direction opérationnelle de Rennes - 3, avenue de Belle-fontaine - CS 11744 - 35517 CESSON-SÉVIGNÉ CEDEX.

PT 3 - TÉLÉCOMMUNICATIONS

Servitudes attachées aux réseaux de télécommunications.
Loi n° 2011-302 du 22 mars 2011.
Code des postes et des communications électroniques : articles L. 45-1 et L. 48.

NATURE : Droit pour l'État d'établir :

- des supports à l'extérieur des murs ou façades donnant sur la voie publique, sur les toits et terrasses des bâtiments si l'on peut y accéder de l'extérieur, dans les parties communes des propriétés bâties à usage collectif ;
- des conduits et supports sur le sol et le sous-sol des propriétés non bâties et non fermées de murs ou de clôtures.

LOCALISATION : Câble n° **174-01** Tillières / Cholet.

SERVICE RESPONSABLE : France-Télécom – UPRO Pays de la Loire – 5, rue du Moulin de la Garde – BP 53149 – 44331 NANTES CEDEX 3.